

**CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION POUR LA FORMATION DE BASE
POUR BENEVOLES
« ACCOMPAGNER DES PERSONNES GRAVEMENT MALADES »
(palliative vaud)**

1. La confirmation officielle de participation est envoyée par courriel dès enregistrement du formulaire d'inscription.
Dès lors, le montant du cours est dû et toute annulation ou absence de la personne inscrite, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **un quelconque remboursement**, même en présence d'un certificat médical.
A préciser qu'il est impératif d'avoir réglé les CHF 400.- d'inscription avant le premier jour de cours.
Par ailleurs, toute cessation d'activités du bénévole entraînant une annulation de son inscription ou une interruption de la formation doit nous être communiquée immédiatement par son coordinateur ou sa coordinatrice.
2. Lors de chaque rappel, **CHF 20.-** supplémentaires seront facturés pour frais administratifs et la somme due devra être réglée dans les 10 jours.
3. **La présence au premier jour est obligatoire.**
Aux troisième et sixième jours, un bilan de l'état des présences des bénévoles sera communiqué aux responsables des institutions partenaires afin que la pertinence de poursuivre la formation en cas d'absentéisme fréquent soit évaluée, en concertation avec palliative vaud.
4. L'attestation remise à la fin du cursus stipulera le nombre d'heures suivies.
5. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation – **au plus tard deux semaines avant le premier jour de cours** – si le nombre d'inscriptions est insuffisante ou en situation de force majeure, dans quel cas toutes les inscriptions payées se verront remboursées.
6. palliative vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles.